

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony VAUTIER, maire d'Arbonne-la-Forêt,

**Etaient présents :** Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Aurélie MATHIEU, Johnny NANTY, Olivier GUYADER, Isabelle PAUTREL, Catherine MARION, Stéphanie GIBERT, Françoise PAPOT, Pascal GIGOT, Karen CORTE.

**Absents :** Jérémy CHARBONNEAU, Pascale CHEMIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie MATHIEU a été élue secrétaire de séance.

**Nbre de membres en exercice : 15 – présents : 13 – votants : 13 – date de convocation et d'affichage : 01/04/2022**

### Délibération n° G / 387

#### Approbation du Compte de Gestion 2021 - COMMUNE

**Le Maire expose** aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion COMMUNE 2021 est établi par le Trésorier de Fontainebleau/Avon à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune :

Section d'investissement	
- Dépenses :	182 697.63 €
- Recettes :	229 404.76 €
Section de fonctionnement	
- Dépenses :	584 266.91 €
- Recettes :	676 118.13 €

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

- **Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire à signer le compte de gestion

### Délibération n° G / 388

#### Approbation du Compte de Gestion 2021 – CAISSE DES ECOLES

**Le Maire expose** aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion CAISSE DES ECOLES 2021 est établi par le Trésorier de Fontainebleau/Avon à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune pour le budget CAISSE DES ECOLES :

Section de fonctionnement	
- Dépenses :	10 536.64 €
- Recettes :	8 560.28 €

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

- **Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget CAISSE DES ECOLES, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire à signer le compte de gestion

**Délibération n° G / 389**  
**Approbation du Compte de Gestion 2021 – C.C.A.S**

**Le Maire expose** aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion C.C.A.S 2021 est établi par le Trésorier de Fontainebleau/Avon à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune pour le budget C.C.A.S.

Section de fonctionnement	
- Dépenses :	9 080.25 €
- Recettes :	6 205.60 €

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

- **Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget C.C.A.S, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire à signer le compte de gestion

-----

Madame Pascale CHEMIN vient de rejoindre la séance du conseil municipal et s'excuse de son retard.

**Etaient présents :** Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Aurélie MATHIEU, Johnny NANTY, Olivier GUYADER, Isabelle PAUTREL, Catherine MARION, Stéphanie GIBERT, Françoise PAPOT, Pascal GIGOT, Pascale CHEMIN, Karen CORTE.

**Absents :** Jérémy CHARBONNEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Aurélie MATHIEU** a été élue secrétaire de séance.

**Nbre de membres en exercice : 15 – présents : 14 – votants : 14 – date de convocation et d'affichage : 01/04/2022**

**Délibération n° G / 390**  
**Vote du compte administratif 2021 - COMMUNE**

**En application** de l'article L121-12, Madame Laurence AYRAULT, Adjointe au maire, est élue, à l'UNANIMITE, Présidente de séance à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal** réuni sous la Présidence de Madame Laurence AYRAULT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Anthony VAUTIER, Maire, considère :

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif Principal – Balance Générale**

Section	Libellés	Prévu	Résultat antérieur reporté	Réalisé 2021	Résultats 2021	Résultats
Fonctionnement	Dépenses	827 502.76 €		584 266.91 €	584 266.91 €	+ 265 601.30 €
	Recettes	827 502.76 €	173 750.08 €	676 118.13 €	849 868.21 €	
Investissement	Dépenses	484 344.38 €	100 129.39 €	182 697.63 €	282 827.02 €	- 53 422.26 €
	Recettes	484 344.38 €		229 404.76 €	229 404.76 €	
	<b>Résultat global</b>					<b>+ 212 179.04 €</b>

2) Constate, aussi bien par la comptabilité principale que par chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Suffrages exprimés – treize (13) voix :

**Le Maire, ne prenant pas part au vote.**

**Délibération n° G / 391**  
Vote du compte administratif 2021 – CAISSE DES ECOLES

**En application** de l'article L121-12, Madame Laurence AYRAULT, Adjointe au maire, est élue, à l'UNANIMITÉ, Présidente de séance à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal** réuni sous la Présidence de Madame Laurence AYRAULT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Anthony VAUTIER, Maire, considère :

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif Principal – Balance Générale**

Section	Libellés	Prévu	Résultats antérieur reporté	Réalisé 2021	Résultats 2021	Résultats
Fonctionnement	Dépenses	24 546.00 €		10 536.64 €	10 536.64 €	+14 109.36 €
	Recettes	24 546.00 €	16 085.72 €	8 560.28 €	24 646.00 €	
	Résultat global					+14 109.36 €

2) Constate, aussi bien par la comptabilité principale que par chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Suffrages exprimés – treize (13) voix :

**Le Maire, ne prenant pas part au vote.**

**Délibération n° G / 392**  
Vote du compte administratif 2021 – C.C.A.S

**En application** de l'article L121-12, Madame Laurence AYRAULT, Adjointe au maire, est élue, à l'UNANIMITÉ, Présidente de séance à bulletin secret.

**Le Conseil Municipal** réuni sous la Présidence de Madame Laurence AYRAULT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Anthony VAUTIER, Maire, considère :

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif Principal – Balance Générale**

Section	Libellés	Prévu	Résultats antérieur reporté	Réalisé 2021	Résultats 2021	Résultats
Fonctionnement	Dépenses	13 148.00 €		9 080.25 €	9 080.25 €	+ 4 310.75 €
	Recettes	13 148.00 €	7 185.40 €	6 205.60 €	13 391.00 €	
	Résultat global					+ 4 310.75 €

2) Constate, aussi bien par la comptabilité principale que par chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Suffrages exprimés – treize (13) voix :

**Le Maire, ne prenant pas part au vote.**

**Délibération n° G / 393**  
Vote des deux taxes 2022

**Le maire présente** au conseil municipal le projet de budget primitif 2022 Commune,

Il apparaît qu'en conservant le montant des 2 TAXES, le budget sera en équilibre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

**Décide** la fixation du taux des 2 TAXES comme suit :

- Taxe Foncière (bâti)           ⇒ 35.31%,
- Taxe Foncière (non bâti)    ⇒ 80.33 %.

**Délibération n° G / 394**  
Affectation du résultat 2021 - Commune

**Considérant** que les résultats du COMPTE ADMINISTRATIF 2021, se présente de la façon suivante :

<b>Déficit d'Investissement</b> budget Commune 2021	-	53 422.26 €
Restes à réaliser Dépenses :	-	22 413.00 €
Restes à réaliser Recettes :	+	112 644.04 €
		-----
<b>Total</b>	+	36 808.78 €
<b>Excédent de Fonctionnement</b> budget Commune 2021	+	265 601.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide d'affecter** l'excédent de Fonctionnement pour :

- 0.00 € à l'article 1068 recettes d'investissement du BP 2022,
- 265 601.30 € à l'article 002 report à nouveau en recettes de fonctionnement du BP 2022,

**Délibération n° G / 395**  
Vote du budget primitif 2022 - COMMUNE

**Le maire présente** au conseil municipal le projet de budget primitif 2022.

Les points suivants sont mis à la discussion avant le passage au vote du budget primitif de la commune :

- Article 6531 (Indemnités élus) concernant le choix d'inscrire au budget un 4<sup>ème</sup> adjoint. Compte tenu d'un nombre de retour négatif, le maire propose que ce soit plutôt une indemnité de conseiller avec délégation dans l'enveloppe qui avait été voté le 29/05/2020 ce qui serait moins importante que la somme inscrite au budget.

Il est demandé à M. le maire d'expliquer la raison de cette délégation.

- ⇒ Monsieur le maire souhaite une délégation supplémentaire dans le cadre de l'environnement car les interventions sont de plus en plus importantes et le temps passé est considérable.

Lorsque la délibération sera proposée, Madame AYRAULT demande qu'il soit établi une fiche de poste précise de cette délégation avant que la décision ne soit prise.

Monsieur NANTY demande s'il est possible de prévoir des marquages au sol sur le parking de la mairie pour délimiter les places de stationnement et permettre une utilisation optimale du lieu.

- ⇒ Cela pourra effectivement être fait lors de la campagne annuelle de marquage au sol

Lors de la discussion sur les prévisions budgétaire sur l'investissement dépenses, Madame Isabelle PAUTREL quitte la salle et ne prendra donc pas part au reste des votes.

-----  
**Etaient présents :** Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Louis TABOGA, Aurélie MATHIEU, Johnny NANTY, Olivier GUYADER, Catherine MARION, Stéphanie GIBERT, Françoise PAPOT, Pascal GIGOT, Pascale CHEMIN, Karen CORTE.

**Absents :** Jérémy CHARBONNEAU, Isabelle PAUTREL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie MATHIEU a été élue secrétaire de séance.

**Nbre de membres en exercice : 15 – présents : 13 – votants : 13 – date de convocation et d'affichage : 01/04/2022**

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 01 voix contre,
- 00 abstentions,
- 12 voix pour.

**ADOpte** pour douze (12) voix, le **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022** qui s'établit comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses                    ➔        947 738.30 €,
- Recettes                    ➔        947 738.30 €,

**INVESTISSEMENT :**

- Dépenses → 422 371.26 €,
- Recettes → 422 371.26 €,

**Délibération n° G / 396**

Vote du budget primitif 2022 – CAISSE DES ECOLES

**Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif CAISSE DES ECOLES 2022.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**ADOpte** pour treize (13) voix, le **BUDGET PRIMITIF CAISSE DES ECOLES 2022** qui s'établit comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses → 22 078.00 €,
- Recettes → 22 078.00 €,

**Délibération n° G / 397**

Vote du budget primitif 2022 – C.C.A.S

**Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif C.C.A.S 2022.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

**ADOpte** pour treize (13) voix, le **BUDGET PRIMITIF C.C.A.S 2022** qui s'établit comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

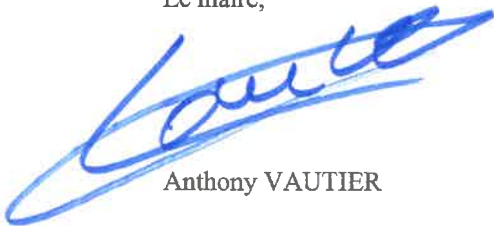
- Dépenses → 15 455.00 €,
- Recettes → 15 455.00 €,

**Questions diverses**

- **Mme AYRAULT** informe le conseil municipal que lors de l'assemblée générale de l'EPI, une dame s'est présentée comme nouvelle arrivante et souhaiterait trouver un local sur Arbonne-la-Forêt pour y créer son cabinet de gynécologie, mais pourquoi pas un local où il pourrait y avoir plusieurs confrères.  
⇒ Plusieurs pistes sont proposées par les uns et les autres, toutes doivent être vérifiées avant de faire un retour à cette personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le maire,



Anthony VAUTIER



La secrétaire de séance,



Aurélie MATHIEU